

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112
ou contacter le centre antipoison
le plus proche.

GROUPE 3 FONGICIDE

Puis signalez vos symptômes au réseau
Phyt'attitude, N° vert 0 800 887 887
(appel gratuit depuis un poste fixe).

TIOÇAN®

Composition : 250 g/L (25% p/p) prothioconazole (ISO)
Contient du N,N-diméthyl-décaneamide
Formulation : Concentré émulsionnable (EC)
UFI : 6300-POPF-100H-GG7E
AMM n° : 2200619

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 24 heures après traitement.

Détenteur de l'AMM :

CAC Chemical GmbH, Böttgerstr. 12, 20148 Hambourg, Allemagne



ATTENTION



Consulter ce livret avant toute utilisation.

PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. **En cas de projection dans les yeux :** rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. **En cas d'inhalation :** en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison. **En cas d'ingestion :** rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ ou la fiche de données de sécurité. **En cas d'intoxication animale :** contactez votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

TIOÇAN® est un fongicide de la famille chimique des triazolinthiones (Groupe FRAC – G1) qui se caractérise par sa haute performance d'efficacité et sa polyvalence sur de nombreuses maladies des céréales.

Tableau des usages autorisés : Traitement des parties aériennes

Cultures	Cibles	Dose max. d'emploi	Nombre maximum d'application / Stade d'application	Délai avant récolte (en jours)	Zone non traitée aquatique (mètres)	Zone non traitée plantes (mètres)
Avoine	Piétin-verse	0.8 l/ha	1 trait./an	35	5 (dont DVP 5)	5
Avoine	Oïdiums, Rouille couronnée	0.8 l/ha	2 trait./an 2ème application après stade BBCH 30.	35	5 (dont DVP 5)	5
Blés Epeautre Triticale	Fusarioses sur épis (à Fusarium), Sепtorioses, Oïdiums, Fusarioses sur épis (à Microdochium) Rouilles	0.8 l/ha	2 trait./an 2ème application après stade BBCH 30.	35	5 (dont DVP 5)	5
Blés Epeautre Triticale	Piétin-verse	0.8 l/ha	1 trait./an	35	5 (dont DVP 5)	5
Crucifères oléagineuses Colza, Cameline, Moutarde, Navette, Chanvre, Bourrache, Sésame, Lin	Cylindrosporiose, Sclérotiniose	0.7 l/ha	2 trait./an 2ème application après stade BBCH 20.	56	5 (dont DVP 5)	5
Orge	Oïdiums, Helminthosporiose (D. teres), Rhynchosporiose des céréales, Rouille naine, Fusarioses sur épis	0.8 l/ha	2 trait./an 2ème application après stade BBCH 30.	35	5 (dont DVP 5)	5
Orge	Piétin-verse	0.8 l/ha	1 trait./an	35	5 (dont DVP 5)	5
Seigle	Rhynchosporiose des céréales, Rouille brune	0.8 l/ha	2 trait./an 2ème application après stade BBCH 30.	35	5 (dont DVP 5)	5

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>
ONE Agriculture AG ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

INFORMATIONS RELATIVES À L'EMPLOI

Conditions d'application

Selon les régions et les maladies dominantes (consulter votre conseiller régional), TIOÇAN® s'emploie :

- sur blé : entre les stades 1 à 2 noeuds et la floraison
- sur orge : entre les stades 1 noeud et apparition des barbes
- sur colza : entre les stades boutons floraux qui dépassent les jeunes feuilles et formation des siliques.

Attention: en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Précautions d'emploi

Programme de traitement : Respecter un intervalle de 14 jours entre deux applications sur céréales et de 14 à 28 jours sur colza.

Application :

Utiliser TIOÇAN® avec des volumes d'eau compris entre 100 et 400 l/ha. L'efficacité fongicide dépend du degré de couverture des organes à protéger.

Un réglage approprié de la rampe associé au choix de buses adaptées permet d'obtenir une pulvérisation assurant une répartition uniforme du produit sur la culture.

Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.

Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).

Ne pas traiter en présence de vent (selon la réglementation en vigueur)

Conditions du milieu : En cas de stress hydrique marqué et ou de fortes amplitudes thermiques (15-17°C), éviter de traiter les cultures concernées par un usage homologué, en particulier les blés mal implantés et ou en situation de sol séchant.

Si les températures maximales excèdent 25°C, privilégier un traitement tôt le matin ou tard le soir.

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de faire un test de compatibilité physique et biologique en procédant à une pulvérisation sur une surface significative de la culture.

En cas d'intoxication, avertir le médecin de la nature du mélange effectué.

Préparation de la bouillie

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de pulvérisation, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Remplir la cuve en 2 fois afin d'éviter tout risque de débordement.

Verser directement TIOÇAN®, présenté sous forme de concentré émulsionnable, dans la cuve remplie aux deux tiers, le système d'agitation en fonctionnement.

Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire.

Rincer le bidon de produit vide trois fois et ajouter le produit ainsi dilué au reste de la bouillie de pulvérisation.

Maintenir la bouillie en état d'agitation jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Ne préparez jamais plus de bouillie qu'il n'en est nécessaire.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, ONE Agriculture AG décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, frais et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protéger du gel et de la lumière directe du soleil.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Protection de l'utilisateur et du travailleur :

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur à rampe

Pour l'opérateur, porter :

• **pendant les phases de préparation/mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) catégorie III type PB3 à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ;
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387) ;
- Lunettes ou écran facial (certifiés NF EN 166) (CE, sigle 3).

• **pendant l'application**

Si application avec tracteur avec cabine fermée :

- Gants en nitrile à usage unique (certifiés NF EN ISO 374-1/ A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;

Si application avec tracteur sans cabine :

- Gants en nitrile à usage unique (certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)), dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;

• **pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) catégorie III type PB3 à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité.

Travailler

Dans les cas où le travailleur serait amené à intervenir sur les parcelles traitées, porter un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 et, en cas de contact avec la culture traitée, porter des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A).

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements. Ne pas marcher sur les terres/cultures traitées jusqu'à ce que la charge de pulvérisation soit sèche.

Elimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage.

Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112
ou contacter le centre antipoison
le plus proche.

GROUPE 3 FONGICIDE

Puis signalez vos symptômes au réseau
Phyt'attitude, N° vert 0 800 887 887
(appel gratuit depuis un poste fixe).

TIOÇAN®

Composition : 250 g/L (25% p/p) prothioconazole (ISO)

Contient du N,N-diméthylidécaneamide

Formulation : Concentré émulsionnable (EC)

UFI : 6300-POFP-100H-GG7E

AMM n° : 2200619

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX rincer avec précaution

à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

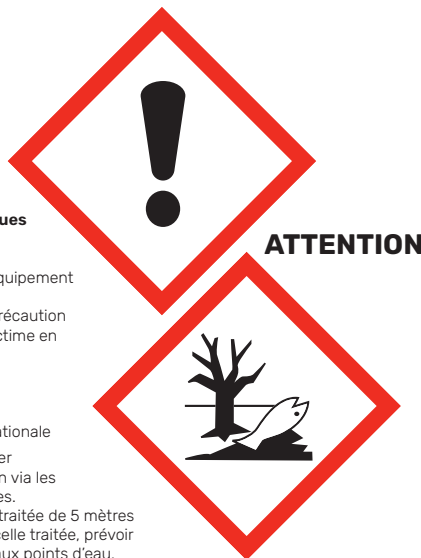
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 24 heures après traitement.

Détenteur de l'AMM :

CAC Chemical GmbH, Böttgerstr. 12, 20148 Hambourg, Allemagne



Consulter ce livret avant toute utilisation.

PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. **En cas de projection dans les yeux :** rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. **En cas d'inhalation :** en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison. **En cas d'ingestion :** rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ ou la fiche de données de sécurité. **En cas d'intoxication animale :** contactez votre vétérinaire.